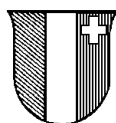


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 87, du 14 novembre 2003

Délai référendaire: 5 janvier 2004



Décret
portant octroi d'un crédit d'investissement
de 950.000 francs pour l'aménagement d'un local au CNIP,
le stockage et le classement des archives industrielles et
pour l'achat et l'installation d'un logiciel de gestion d'archives
au SAEN ainsi que dans trois autres services de l'Etat

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 17 septembre 2003,
décède:

Article premier Un crédit d'investissement de 950.000 francs au total est accordé au Conseil d'Etat pour:

	<i>Fr.</i>
a) l'aménagement d'un local au CNIP, à Couvet, destiné au stockage et au classement des archives industrielles.....	550.000.–
b) L'achat et l'installation d'un logiciel de gestion d'archives pour le service des archives et trois autres services de l'Etat.....	400.000.–

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat est chargé de pourvoir, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 5 novembre 2003

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
F. Cuche

Les secrétaires,
G. Ory

J.-M. Jeanneret